

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 5 mars 2024 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 19 mars 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Réouverture de la séance
- 14-Avis de motion et dépôt de projet de règlement 236-2024
- 15-Avis de motion et dépôt de projet de règlement 237-2024
- 16-Adoption règlement droit de préemption
- 17-Appui pour retrait places subventionnées en garderie
- 18-Paiement immatriculation
- 19-Schéma de couverture de risque
- 20-Projet de demande introductive d'instance
- 21-Traverse de conduite sans excavation
- 22-Soumission signalisation
- 23-Embauche camp de jour
- 24-Période de Questions
- 25-Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

14- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 236-2024

2024-03-082 **Considérant** Monsieur Francis Quirion donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 236-2024 décrétant des travaux au tronçon 009 en vue d'une dépense et d'un emprunt de 361 429\$ sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Francis Quirion dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

15- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 237-2024

2024-03-083 **Considérant** Monsieur Stéphane Veilleux donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 237-2024 décrétant des dépenses immobilisations et un emprunt de 1 192 153\$ pour la réfection du bâtiment sis au 476 rue principale sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Stéphane Veilleux dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

16- ADOPTION RÈGLEMENT DROIT DE PRÉEMPTION

2024-03-084 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement de droit de préemption 235-2024 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 235-2024 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unaniment d'adopter le règlement numéro 235-2024, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2024 DÉCRÉTANT UN DROIT DE PRÉEMPTION.

17- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN - RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

2024-03-085 **Considérant** que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

Considérant que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

Considérant qu'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

Considérant que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

Considérant que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

Considérant que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

Considérant que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

Considérant qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

Considérant que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

Considérant qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

Considérant que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

Considérant que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

18- PAIEMENT IMMATRICULATION

2024-03-086

Considérant que les frais d'immatriculations de toutes la flotte de véhicules de la municipalité totalisent 10 703.82\$;

Considérant que cette facture doit être payée à la fin du mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les frais d'immatriculations au montant de 10 703.82\$ pour tous les véhicules de la municipalité soient payés via le budget d'opération.

19- DÉPÔT DU RAPPORT POUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

2024-03-087

Considérant que la municipalité est rendue à préparer le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 8 du schéma de couverture de risque en incendie;

Considérant que le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin, a déposé le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 8 du schéma de couverture de risque en incendie;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ce rapport et des documents connexes à celui-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 8 du schéma de couverture de risque en incendie préparé par le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin;

Que la municipalité autorise le gestionnaire du service incendie, monsieur Richard Gosselin, à déposer le rapport à la MRC Beauce-Sartigan.

20- PROJET DE DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE SONORISATION

2024-03-088

Considérant le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et l'entreprise individuelle Sonorisation TL appartenant à monsieur Tony Lessard le 31 octobre 2022 pour la fourniture et l'installation d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour le spectacle de Phil Lauzon du 24 juin 2023;

Considérant le paiement d'un montant de 5 289,89\$ effectué par la Municipalité le 31 octobre 2022 en contrepartie de l'obligation pour laquelle Sonorisation TL s'était engagée;

Considérant que Sonorisation TL n'a pas été en mesure de remplir ses engagements pour cause de maladie;

Considérant que la Municipalité a dû trouver un remplaçant, à trois jours de la date du spectacle, pour remplir les obligations pour lesquelles Sonorisation TL s'était engagée;

Considérant que la Municipalité a tenté à plusieurs reprises d'obtenir le remboursement du montant de 5 289,89\$ versé à Sonorisation TL pour le contrat qu'elle n'a pas honoré;

Considérant le refus ou l'omission de Sonorisation TL de rembourser la somme de 5 289,89\$ à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que, pour les motifs énoncés au préambule de la présente, le conseil mandate le cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité dans ce dossier et pour entamer les démarches juridiques, afin de récupérer la créance impayée découlant de l'inexécution du contrat par Sonorisation TL.

21- TRAVERSE DE CONDUITE SANS EXCAVATION

2024-03-089

Considérant que le propriétaire des lots 5060329 et 5059814 désire effectuer des travaux sous la route du Rg 9.

Considérant que le conseil désire que les travaux soient supervisés et accompagnés de plans détaillés;

Considérant que la firme WSP offre le service de surveillance pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil demande des plans détaillés et exige la surveillance des travaux par un ingénieur de la firme WSP pour effectuer les travaux sur les lots 5060329 et 5059814.

22- SOUMISSION SIGNALISATION

2024-03-090

Considérant que des achats de matériel pour la signalisation doivent être faits en 2024 ;

Considérant que la soumission de Signalisation Lévis totalise 4 201.13\$;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le responsable de la voirie fasse l'achat de matériel pour la signalisation jusqu'à concurrence de 4 500\$.

23- EMBAUCHE CAMP DE JOUR

2024-03-091

Considérant que le conseil municipal désire maintenir le service de camp de jour pendant la période estivale;

Considérant que 14 curriculum vitae ont été reçus par la responsable des sports, loisirs et culture;

Considérant que des entrevues ont été passées aux 14 intéressés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que madame Karine Champagne responsable des sports, loisirs et culture à embaucher 8 étudiants pour les postes au camp de jour pour l'été 2024.

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

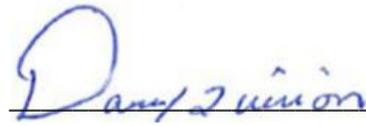
Aucune question n'a été posée

25- FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-03-092

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier